



# Appel à candidatures pour l'examen d'aptitude à l'élevage (EAE)

Date : **Dimanche 5 novembre 2023**

Lieu: Hundesport Reusstal, Stetterstrasse 100, 5507 Mellingen

## Exigences

- Le jour de la sélection, le chien doit être âgé d'au moins 18 mois et être en bonne santé.
- Le chien doit être inscrit au Livre Origin Suisse (LOS), le propriétaire légitime devant être inscrit et certifié dans le pedigree par le service du Livre Origin de la SCS.

Le formulaire d'inscription (à télécharger sur le site web ) doit être entièrement rempli et envoyé par e-mail avec les annexes suivantes (pour les chiens dont les parents sont indemnes (+/+ resp. N/N), les résultats des parents (pp) sont valables, dans ce cas, les tests génétiques des deux parents doivent être envoyés):

- Copie du certificat d'origine avec le code de la puce électronique
- Pour les chiens CH, copie du rapport de chiot (« Wurfabnahmeprotokoll »)
- copies des certificats vétérinaires :
  - HD/ED/LS-ÜGW -Évaluation des radiographies
  - Test génétique MDR1
  - Test génétique CEA
  - Test génétique prcdPRA
  - Test génétique HSF4
  - Test génétique DM
  - d'autres tests génétiques facultatifs sont souhaités (notamment M-Lokus)
  - Test oculaire d'un ophtalmologue SAVO reconnu par l'ASCS, datant de moins de 12 mois au moment de l'admission à l'élevage (si disponible, copie de l'attestation oculaire du chiot)
  - pour la classe de sélection A : une copie de l'attestation de réussite d'une épreuve de travail selon le règlement Annexe II ZRASCs.

Conformément au règlement d'élevage ZRASCs (art. 3.3 à 3.5), l'examen d'autorisation à l'élevage peut être passé en épreuves partielles. Le chien n'est considéré comme définitivement sélectionné que lorsque tous les documents requis ont été remis, que toutes les épreuves partielles ont été réussies et que la responsable d'élevage a inscrit et signé l'autorisation d'élevage sur le pedigree.

Le nombre de participants est limité. **Les inscriptions en surnombre seront reportées à la prochaine date possible.** Deux chiens au maximum issus du même élevage sont admis par jour de sélection (ceci est valable indépendamment de la situation du propriétaire). Sous réserve de modifications.

**La date limite d'inscription est le 24 septembre 2023.** Les documents détaillés et le calendrier seront envoyés par e-mail environ deux semaines avant l'examen d'autorisation à l'élevage.

**Inscription** (formulaire séparé) **et pièces jointes à envoyer à :** [benno.kaestli@gmail.com](mailto:benno.kaestli@gmail.com)

Chaque courrier reçu fera l'objet d'un bref accusé de réception.

**Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement :**

- Administration de l'examen d'admission à l'élevage : Benno Kästli, 079 301 82 65
- Questions générales sur l'élevage : surveillante d'élevage Wanda Burn, 079 210 79 70

Responsable de la commission d'élevage pour les épreuves d'admission à l'élevage :

Benno Kästli 🐾 Kaltbrunnentalstrasse 82 🐾 4204 Himmelried benno.kaestli@gmail.com 🐾 079 301 82 65